

SÉMINAIRE GÉNÉRAL

DROIT ET
CHANGEMENT
SOCIAL



Jeudi 15 février

14h - 16h

**Faculté de Droit de Nantes
Salle 372 et par Zoom**

Europe
Politique
et Juridique
dans la
Mondialisation

Mutations
écologiques et
nouvelles
gouvernances

Innovations
Technologiques,
Santé et
Biopouvoir

Justice(s) :
normes, pratiques
et sociétés

Mobilités
Humaines,
Sociales et
Professionnelles

Réflexivités
Juridiques et
Interdisciplinaires

La Constitution maltraitée Anatomie du Conseil Constitutionnel

Laureline Fontaine

Professeure de droit public, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Discutants : **Maxime Sauton** et **Matthieu Bureau**, doctorants en droit public et en histoire du droit

Nicolas Hutten, Maître de conférences, Droit public

Pilier de la V^e République, le texte constitutionnel n'en est pas moins maltraité en permanence – et ce, par l'organe même censé en être le garant.

Si l'on évoque souvent la désaffection des Français à l'égard du politique, ce constat n'aboutit que rarement à une critique exigeante des institutions qui alimentent cette dynamique. C'est ce avec quoi Lauréline Fontaine entend rompre, en jetant une lumière crue sur la réalité de la justice constitutionnelle sous la V^e République. Au terme d'une enquête approfondie, elle pose un diagnostic accablant : loin d'être une véritable cour constitutionnelle, le Conseil constitutionnel demeure une instance essentiellement politique. Il ne constitue pas un « contre-pouvoir essentiel », mais une anomalie démocratique. Au fil d'une réflexion solidement argumentée tant en fait qu'en droit, Lauréline Fontaine défait un à un les mythes qui entourent « les sages de la rue de Montpensier ». Pointant notamment l'absence d'une procédure contradictoire et de garde-fous qui les préservent des conflits d'intérêt, elle démontre que la manière dont la justice constitutionnelle est rendue en France est absolument incompatible avec les principes élémentaires de la démocratie et de l'État de droit.

dcs.univ-nantes.fr

